



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

grande distribution

Question écrite n° 47117

Texte de la question

M. Patrick Delnatte attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation de la filière avicole au regard de l'accord intervenu entre les représentants de la distribution et les fédérations industrielles de l'alimentation prévoyant une baisse généralisée des prix de détail. Cet accord prévoit un système particulier pour les produits agricoles non marketés qui ne sont pas soumis à la baisse automatique des prix mais qui sont exemptés des remises, ristournes, rabais ne constituant pas la contre-partie juste du volume d'achat effectué par le distributeur. Les représentants de la filière volaille de chair font valoir que les produits crus mis sur le marché sont des produits agricoles ne subissant qu'une transformation minimum, dont le prix de vente est directement lié à la situation du marché et dont la liaison au terroir et à la production est forte, tout particulièrement en ce qui concerne les labels. Ils demandent donc, compte tenu de la situation très difficile dans laquelle se trouve la filière avicole française, que dans le cadre de cet accord, ces produits aient bien le caractère de produits agricoles. Il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions quant à cette demande.

Texte de la réponse

L'engagement pour une baisse durable des prix, signé le 17 juin 2004, réserve aux produits bruts agricoles un traitement particulier. Le point 4 de ce document prévoit que les produits bruts agricoles non marketés, dont la liste est établie par voie contractuelle ne sont pas soumis à l'engagement de baisse des prix de 2 %. Les produits de la filière « volaille de chair », notamment les carcasses entières et les découpes constituent des produits bruts agricoles, à l'exception toutefois des produits cuits, panés, assaisonnés ou en brochettes (mêmes règles que pour les produits bovins ou porcins). Telle est d'ailleurs la position des professionnels du secteur.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Delnatte](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47117

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 septembre 2004, page 7234

Réponse publiée le : 14 décembre 2004, page 9990